



Compte-rendu du Comité Social d'Administration du 23 janvier 2024

L'ordre du jour était le suivant :

- Les procès-verbaux des CSAL des 10/10/2023 et 19/10/2023
- Le dossier emplois 2024
- L'extension de l'expérimentation PRS SIE

Les représentants de Solidaires Finances Publiques sont restés debout pour lire la liminaire sans ouvrir le CSAL.

Cette déclaration qui reprenait les termes de notre lettre ouverte, insistait sur l'absence de communication sur l'expérimentation du transfert du recouvrement des SIE vers le PRS (Pôle Recouvrement Spécialisé) et demandait des précisions sur les emplois.

Le président a répondu qu'il n'avait pas souhaité communiquer sur l'expérimentation avant le CSAR (instance nationale) et la première convocation du CSAL (instance départementale). Il a refusé de donner les précisions demandées en nous expliquant que celles-ci seraient abordées lors de l'examen des points à l'ordre du jour.

Solidaires Finances Publiques ne souhaitant pas cautionner l'exercice emploi, nous avons demandé à inverser les points à l'ordre du jour de manière à pouvoir aborder l'expérimentation du recouvrement des SIE vers le PRS.

Le président a demandé l'avis aux autres organisations syndicales, ces dernières ont accepté. Il a donc suivi leur avis en nous demandant de faire figurer son accord dans notre compte-rendu : c'est chose faite.

Après l'approbation des PV, nous abordons le point 3 sur l'expérimentation du transfert du recouvrement des SIE vers le PRS pour laquelle la direction des Landes s'est portée volontaire.

Cette expérimentation se traduit ainsi :

Au 1^{er} septembre 2024, la mission sera transférée des SIE vers le PRS

Au 1^{er} janvier 2025, les emplois seront transférés des SIE vers le PRS

Au 1^{er} septembre 2025, c'est le tour des agents avec les mutations

Le calibrage en emplois ne sera connu qu'en février/mars 2024.

Au 1^{er} septembre 2024, les agents du SIE de Mont de Marsan devront suivre **obligatoirement** la mission puisqu'elle est transférée sur le même site.

Pour les agents du SIE de Dax, possibilité d'opter pour un détachement pour cette mission sur la base du volontariat, tout en travaillant depuis le site de Dax, sans les engager pour 2025.

Dans l'attente du calibrage d'emplois, les inquiétudes demeurent.

Nous nous inquiétons également pour le PRS qui va recevoir des charges supplémentaires au 1^{er} septembre 2024 sans certitude d'avoir les agents pour les effectuer.

Si aucun agent du SIE de Dax n'est intéressé par le détachement, qui au PRS pour assurer les missions transférées ?

Au 1^{er} janvier 2025, le transfert des emplois sera effectif. Les agents perdront leurs emplois, puisque juridiquement transférés au PRS. Ils deviendront donc ALD local.

Au 1^{er} septembre 2025, les emplois et la mission seront définitivement intégrés dans la nouvelle structure.

Nous avons donc redemandé au directeur de bien vouloir abandonner cette expérimentation.

Face à son refus et ne voulant pas discuter ensuite du volet emploi, nous avons quitté la séance.

Vos représentants élus et experts à ce CSAL :

Geneviève Daudigeos, Frédéric Balage, Aurore Vincent, Delphine Garin, Eric Tersol, Christel Lelaidier, Anne-Marie Laporte, Valérie Giffard, Fabrice Guiet, Philippe Castets et Malika Dubois.